

DANS CE NUMÉRO

• ÉDITORIAL DU PRÉSIDENT	1
• AGENDA DES CONSEILLERS	2
• AU TABLEAU DE L'ORDRE COTISATIONS EN RETARD	3
• PETITES ANNONCÉS	4
• LES JOURNÉES DE L'ARCHITECTURE / DIE ARCHITEKTURTAGE	5
• FORMATION PROFESSIONNELLE DES ARCHITECTES	6-7
• ACTUALITÉS : VICE-PRÉSIDENT DE L'UIA – LES PPP	8
• LA FFB ET QUALIBAT COMMUNIQUENT	9
• COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS	10
• RÉSULTAT DU PALMARÈS DES ENTREPRISES	11
• LES BÂTIMENTS EXISTANTS DE PLUS DE 1 000 M²	12-13
• CULTURE	14
• RÉSULTAT DE CONCOURS	15
• PHOTOS DE LATITUDE 43 DE PINGUSSON	16

« La perfection me dérange. J'aime une certaine imprécision dans l'architecture. C'est pour ça que je préfère le béton au fer. »

Claude Parent

ÉDITO

GÉNÉRO-CITÉ

Piano à Ronchamp ? des Tours à Paris ? les PPP, la formation continue des architectes, la complémentaire santé, la maison individuelle, le nouveau permis de construire ? THPE ou BBC ?

Dans un climat économique morose, où les *subprimés* des oncles d'Amérique ont pourri en feed back l'économie et les finances européennes, où le prix du baril fait du yoyo, où les nouvelles équipes municipales s'installent avec l'envie de réaliser au mieux leurs programmes, les architectes livrent querelles et se battent avec un sentiment d'isolement face à des consommateurs plus intéressés par le prix et la qualité des légumes, la scolarité de leurs enfants et l'avenir de leurs parents vieillissants... Pourtant, s'il est bien une question à laquelle il va falloir qu'ils répondent, c'est quelle écologie pour le développement urbain ?

Dans cet univers matérialiste qui est le nôtre, la ville et l'architecture sont peut-être les dernières à chercher des utopies. Lequel d'entre vous n'a pas rêvé, parfois de manière inconsciente, de nourrir ses projets d'utopies sociales, de matériaux impossibles, de formes et d'espaces indessinables.

Alors que démarrent Les Journées de l'architecture/Die ArchitekturTage 2008, après avoir montré notre capacité à faire parler d'architecture, à la faire visiter, à entraîner chaque année un public plus nombreux dans des ballades, débats, expositions, fêtes, nous relevons un nouveau défi : faire travailler ensemble des architectes français, allemands et suisses dans des workshops dédiés à la prospective urbaine, au service des élus des Eurodistricts.

D'un côté le Pouvoir, de l'autre le Savoir. À partir du bilan des montagnes de littératures sur la planification (PLU, SCOT, des Hommes et des Territoires, les Agendas 21...) qui compilent études et analyses statistiques, nous proposons de réaliser un travail prospectif de préfiguration de ces villes de

demain : 150 000 habitants supplémentaires sont attendus dans la vallée du Rhin supérieur (soit près de deux fois Mulhouse). Si rien ne se fait, c'est un territoire de 4 000 hectares qui sera consommé en quartiers pavillonnaires, en lotissement !

Toujours fertiles en formules à l'emporte-pièce, après les maisons à 100 000 euros (Borloo) et celles à 15 euros/jour (Boutin) voici les Écopolis (Attali) : concept de villes nouvelles duplicables de 50 000 habitants, elles allieront éco-quartier et nouvelle technologie de l'information et de la communication (NITC). Dans sa formulation, c'est ballot, dans ce que cela sous-entend comme volonté de reprendre en mains la conception des établissements humains, c'est prometteur.

Quelle peut être la forme de ces villes idéales transfrontalières ? Comment allons-nous faire usage de l'Europe ? Quels vont être les nouveaux liens urbains ? Où et de quelle façon allons-nous recycler la ville sur la ville ? Quels habitats alternatifs allons-nous être capables de proposer ? Comment vont être constitués les espaces publics ?

Le 21 octobre à 19 heures, dans l'auditorium de FR3, nous proposerons aux élus et aux écoles d'architecture des Eurodistricts de s'engager avec nous dans cette démarche. Ce projet est pensé sur deux ans : pour une présentation en octobre 2010, nous entamerons dès janvier 2009 des ateliers d'architectes bi et tri-nationaux et sommes pleins d'espoirs pour présenter un rapport d'étape en 2009.

Les villes sont des terrains fondamentaux pour l'exploration des politiques concrètes et des représentations croisées. Si le sujet vous passionne, si vous avez envie d'y apporter votre expertise, rendez-vous donc le 21 octobre 2008 à 19 heures.

Jean-Mathieu Collard / Urban Knapp

AGENDA DES CONSEILLERS

COMPOSITION DES COMMISSIONS SUITE AU CONSEIL DU 26 JUIN 2008

Marchés Publics

Anne-Sophie Kehr et Mathieu Laperrelle

Litiges-conciliation-déontologie Juriet et Juriest

Jean-Marc Biry, Jean-François Brodbeck, Pascal Diehl, Serge Gaussin, Bernard Helburg et Guillaume Viry

Communication

Hélène Kleinhans, Serge Lucquet, Dominique Rambeaud, Guillaume Viry et Julien Wassmer

Formation continue et Vendredi de l'Info

Jean-François Brodbeck, Carine Jund, Serge Lucquet et Pierre Lynde

Développement Durable

Bertrand Fritsch, Serge Lucquet et Pierre Lynde

Urbanisme, nouvelle forme d'habitat

Anne-Sophie Kehr et Hélène Kleinhans

JUILLET 2008

Du 29 juin au 3 juillet

- Jean-Mathieu Collard a assisté au Congrès Mondial de l'UIA à Turin

1

- Réunion de la commission « Litiges-conciliation-déontologie »

10

- Anne-Sophie Kehr et Mathieu Laperrelle ont rencontré la SERS. *Sujet abordé : contrat MOP de l'Ordre*
- Réunion de la commission « Litiges-conciliation-déontologie »
- Conseil

11

- Bertrand Fritsch a assisté au jury HMONP à l'ENSAS
- Carine Jund et Jean-Mathieu Collard ont assisté aux Premières rencontres de l'habitat à Strasbourg
- Vendredi de l'Info à Strasbourg : isolation écologique. *Intervenant : M. Harald Schorck*

15

- Réunion de la commission « Litiges-conciliation-déontologie »

18

- Vendredi de l'Info à Mulhouse : PPP. *Intervenant : Jean-Mathieu Collard*

21

- Jean-François Brodbeck, Jean-Mathieu Collard, Pascal Diehl, Serge Gaussin, Mathieu Laperrelle et Pierre Lynde ont rencontré Jean Rottner, 1^{er} adjoint au Maire de Mulhouse. *Sujets abordés : Architecture et ville de Mulhouse – quels dispositifs pour que soient construits les meilleurs projets – Maison de l'Architecture – PPP*

24

- Réunion de la commission « Litiges-conciliation-déontologie »
- Bureau

25

- Jean-Mathieu Collard a rencontré Corinne Bury, conseillère technique de Guy-Dominique Kennel, Président du Conseil général du Bas-Rhin et Emmanuel Rouede, Directeur général adjoint du Pôle aménagement du territoire. *Sujets abordés : Journées de l'Architecture / Architekturtage, Écopolis, Éco Quartiers*

AOÛT 2008

28

- Réunion de la commission « Litiges-conciliation-déontologie »
- Bureau

SEPTEMBRE 2008

4

- Réunion du pôle de formation Grand Est
- Réunion de la commission « Litiges-conciliation-déontologie »
- Conseil

5

- Jean-Mathieu Collard a assisté à la réunion PLU et formes d'habitat. *Sujets abordés : quelles propositions les architectes peuvent apporter au logement social : coût, urbanisme, programme, marché public, maîtrise d'œuvre*

9

- Réunion de la commission « Litiges-conciliation-déontologie »

12

- Réunion « Objectif Turquie »

16

- Think tank Journées de l'architecture 2009

15 et 16

- Pierre Lynde a assisté à la réunion des Pôles régionaux de formation continue

17

- Jean-Mathieu Collard, Anne-Sophie Kehr, Carine Jund et Mathieu Laperrelle ont rencontré Philippe Bies, vice-président de la Communauté urbaine de Strasbourg, chargé de l'habitat et du logement
- Carine Jund, Jean-Mathieu Collard et Mathieu Laperrelle ont assisté à la réunion de lancement territoriale d'élaboration du Plan départemental à l'ENA

18

- Réunion de la commission « Litiges-conciliation-déontologie »
- Bureau

19

- Jean-Mathieu Collard a assisté au débat sur l'établissement public foncier organisé par l'association Prospective rhénane

22

- Jean-Mathieu Collard a rencontré Jacques Bigot, Président de la Communauté urbaine de Strasbourg. *Sujets abordés : Écopolis, plan local de l'urbanisme, plan local de l'habitat*

23

- Réunion de la commission « Litiges-conciliation-déontologie »

25

- Hélène Kleinhans, Bernard Helburg, Mathieu Laperrelle et Dominique Rambeaud ont tenu le stand de l'Ordre des architectes au Salon de la maîtrise d'œuvre à Strasbourg

OCTOBRE 2008

Du 1^{er} au 21 octobre : Journées de l'architecture / Architekturtage

1

- Mathieu Laperrelle suit une formation en vue de la création d'un module de formation des élus locaux sur le thème « le logement et la commune »
- Bertrand Fritsch et Jean-Mathieu Collard assistent aux rencontres de l'habitat

2 et 3

- Jean-Mathieu Collard, Carine Jund, Mathieu Laperrelle, Dominique Rambeaud et Julien Wassmer assistent à la réunion

// SUITE

du Grand Est à Nancy.
Sujets abordés : Point sur l'inter-région –
Formation continue

6

- Bertrand Fritsch et Jean-Mathieu Collard assistent aux rencontres de l'habitat

8

- Réunion de la commission
« Litiges-conciliation-déontologie »

9

- Jean-Marc Biry assiste à la commission des Finances
- Anne-Sophie Kehr et Mathieu Laperrelle rencontrent Cus Habitat. *Sujet abordé : contrat MOP de l'Ordre*

14

- Réunion de la commission
« Litiges-conciliation-déontologie »

15

- Anne-Sophie Kehr et Mathieu Laperrelle assistent à l'assemblée générale du CIAF

16 et 17

- Conférence des Régions avec le Conseil national et l'ensemble des présidents et trésoriers des Conseils régionaux de l'ordre des architectes de France qui se réunissent à Strasbourg au Conseil de l'Europe. Sont invités nos homologues Allemands, Suisse, Belges, Anglais et Luxembourgeois pour débattre de la responsabilité des architectes, avec nos assureurs et du projet de la directive service

23

- Réunion de la commission
« Litiges-conciliation-déontologie »
- Bureau
- Conseil

23 et 24

- Formation « maîtriser le droit des marchés »

28

- Réunion de la commission
« Litiges-conciliation-déontologie »

AU TABLEAU DE L'ORDRE

Le Conseil, dans ses réunions des 26 juin, 10 juillet et 4 septembre 2008, a procédé aux inscriptions et radiations suivantes :

INSCRIPTIONS INDIVIDUELLES

Eve Nadal, Agent public
Dominique Harster, libéral
Horia Radulescu, libéral
Mahiddine Bakiri, salarié
Michèle Von Hunolstein-Aardewijn, transfert du CROA Ile-de-France, sans exercice engageant la RCP
Antonietta Borges-Herrmann, associée
Gunter Beck, libéral
Pierre Clerc, associé
Julien Détolle, associé

Réinscriptions individuelles :

Jean-François Perros, libéral

INSCRIPTIONS DE SOCIÉTÉS

Architecterterre SARL, associés : Kurt Jensen, architecte gérant et Jean-Yves Nicolle
Tand'M SARL, associés : Sylvie Meaude et Hakan Tiryaki, architectes gérants
Carine Edel SARL, associés : Carine Edel, architecte gérante et Damien Edel
Isabelle Graff SARL à associé unique, associée : Isabelle Graff, architecte gérante
EE Architecture SARL, associés : Antonietta Borges-Herrmann, architecte, Christophe Trautmann et Thierry Wiest
OZE Architecture SARL à associé unique, associé : Frédéric Schieber, architecte gérant
Loewenguth Architectes SARL, associés : Frédéric et Hind Loewenguth, architectes gérants
Clerc et Détolle SARL, associés : Pierre Clerc et Julien Détolle, architectes gérants ; Alan Didierjean est nommé gérant
Iseo Concept SARL, associés : Jean-Marie Zuber, architecte et Frédéric Schultz ; Jean-Marie Zuber et Frédéric Schultz sont co-gérants
AC Finances SARL à associé unique à Colmar (68), associé : Antonio Crupi, architecte gérant

RADIATIONS INDIVIDUELLES

Bruno Royet, n'exerce pas la profession
Pierre Kimmenauer, n'exerce plus la profession
Jean-Jacques Zulianel, n'exerce plus la profession
Pierre Béha, transfert de son dossier au CROA Centre
Edouard Knittel, n'exerce plus la profession

RADIATIONS SOCIÉTÉS

Atelier d'architecture Jacques Martz, associés : Jacques Martz, Christophe Meyer, architectes et Jean-Paul Krausz
Domus Architecture, associés : Christiane Lehrer et Marc Hincker architectes

LE CHIFFRE DU MOIS : 134 540 €

134 540 €, c'est le montant des cotisations en retard que doivent 149 architectes alsaciens (sur environ 900) pour les années 2006-2007-2008.

C'est le service contentieux du Conseil national des architectes à Paris qui s'occupe de recouvrer ces cotisations.

Le Conseil régional, en plus de ses missions régaliennes dictées par la loi (gestion des inscriptions/radiations, gestion des litiges et conciliations...), mène à bien beaucoup de missions et d'actions en faveur de l'architecture, voire des architectes.

La gestion du budget régional, forcément équilibré, est similaire à celle de vos agences ; l'étendue des actions à mener dépend donc du budget disponible.

Donc, devant le montant exorbitant de cette somme, le Conseil régional a décidé de ne plus dépenser une partie de son budget pour les architectes indécidés, et donc de ne plus leur fournir d'informations. Cela concerne le présent Courrier de l'Ordre, les informations par mail, les attestations d'inscription...

Mettez-vous à jour...

JOURNÉES DE L'ARCHITECTURE DIE ARCHITEK- TUR TAGE

QUOI DE NEUF EN ARCHITECTURE ? RETOUR VERS LE FUTUR

L'architecture est un produit de l'histoire, elle s'inscrit dans l'éternité : elle est à la fois le patrimoine des générations à venir et l'image du présent.

Au xx^e siècle, la recherche de formes nouvelles accompagnait celle de l'homme nouveau : il s'agissait de jeter à la poubelle de l'histoire les araignées de nos cerveaux, d'être moderne pour être de son temps, d'inscrire son architecture dans le mouvement inéluctable du progrès... Cette histoire, ses grandeurs comme ses échecs, a été largement écrite, décrite, décriée jusqu'à constituer des repoussoirs aux évolutions de la construction. Le béton, une des marques de cette modernité, est

haï, considéré comme perversion, en même temps que l'on attribue aux architectes la responsabilité de ses crimes et de leurs conséquences.

Les Journées de l'architecture ne méconnaissent pas cette lourde hérédité, mais elles entendent lutter contre le divorce qui s'accroît entre les milieux de la création, de la profession et de ses usagers-habitants. Ses manifestations s'inscrivent dans l'esprit de la loi de 1977 qui assigne à l'architecture un rôle d'intérêt public et pousse à ouvrir ses perspectives en favorisant le partage de cette culture et la discussion démocratique de ses enjeux.

Une architecture plus soucieuse, voire respectueuse du passé, de l'héritage, du tissu urbain, des édifices – prestigieux comme modestes – s'est mise en œuvre. En parallèle, l'intérêt accru pour le patrimoine, notamment architectural, le militantisme urbain comme les questions de densité, de verticalité, de respect de l'environnement, bref, de modernité sont des enjeux locaux importants, notamment électoraux.

Nous savons que la maison que l'enfant désine présente un toit pentu alors même que sa disparition est devenue norme de construction, voire un symbole. Nous constatons la force des archétypes et de la tradition en même temps que nous mesurons les impasses de certaines formes de pensée et de constructions qui ont prévalu : les destructions d'édifices à peine

plus âgés que nos pairs doivent nous laisser un sentiment d'échec...

Mais nous mesurons tout autant les limites des attitudes frileuses, voire réactionnaires, qui se limitent à copier, à imiter. Nous sommes à la recherche d'une architecture qui, ayant assimilé du siècle dernier les outrances comme les incontournables inventions, remodelera nos villes, nos modes de vie, notre société selon des modalités dont nous n'avons pas les secrets.

Les Journées de l'architecture s'inscrivent dans ce mouvement d'articulation de l'architecture à la culture vivante de notre époque. Elles s'attachent à faire connaître l'ensemble des mutations possibles et à venir, en privilégiant la rencontre de réalisations parfois exemplaires, souvent significatives et prometteuses dans nos régions de part et d'autre du Rhin.

Yves Ayrault, architecte
Marion Wagner, journaliste

quoi de neuf en der architec- ture ?

LES JOURNÉES
DE L'ARCHITECTURE
DIE ARCHITEKTURTAGE

1 → 21 | 10 | 2008

Baden-Baden
Basel
Colmar
Freiburg
Haguenu
Hornberg
Illkirch-Graffenstaden
Karlsruhe
Marckolsheim
Mulhouse
Offenburg
Saint-Louis
Sélestat
Strasbourg
Weil am Rhein

www.ja-at.eu

FORMATION PROFESSIONNELLE DES ARCHITECTES : QUOI DE NEUF ?

Le Pôle de Formation Grand Est des architectes est une structure créée à l'initiative des conseils régionaux des architectes d'Alsace, de Lorraine, Champagne-Ardenne, Franche-Comté et Bourgogne.

Il a pour but de promouvoir la formation professionnelle des architectes en organisant des stages de formation au plus près des acteurs. L'objectif est de diffuser ces formations sur tout le territoire du Grand Est : en Alsace, sur les villes de Strasbourg, Colmar et Mulhouse.

Lorsque cela est possible, des subventions de la Direction de l'Architecture et du Patrimoine permettent de réduire le coût des formations.

Les stages, de durée variable, peuvent donner lieu à la validation annuelle par le Conseil national (rappel des obligations pour chaque architecte : durée minimale annuelle de 20 heures de formation continue).

Les formations sur lesquelles nous proposons de travailler s'organisent autour de 5 thématiques :

- Savoir faire
 - Patrimoine
- Réhabilitation
 - Techniques de construction (bois, métal, béton, verre...)
 - Les outils de conception bâtiments passifs
 - Les outils de contrôle qualité sur chantier (blowerdoor-caméra infrarouge...)
- Réglementation
 - Nouvelles normes :
 - Nouveau PC
 - Sécurité incendie
 - Accessibilité des personnes handicapées
 - Diagnostics techniques/thermiques (existant et neuf)
- Développement durable
 - Urbanisme-aménagement
 - Performances énergétiques, BBC
- Énergies renouvelables
- Gestion, vie de l'agence

- Gestion
- Management
- Assurances
 - Outils (logiciels, TIC)
- Chantier, conduite d'opération
- OPC, gestion de planning
 - Conduite de chantier, chantier BBC, les contrôles qualités
 - Les procédures de marchés publics
 - Réceptions de travaux, responsabilités

En complément à ces formations qualifiantes, l'Ordre propose toujours les Vendredis de l'info : séances d'information sur des thématiques particulières.

Voir ci-après les formations du pôle de formation Grand Est déjà arrêtées pour 2008-2009.

Pour la commission formation du CROA Alsace, Carine Jund

Afin de mieux répondre à vos attentes, et de compléter le programme 2008-2009, transmettez-nous vos souhaits : thématiques, lieux...
Suggestions à envoyer à : croa.alsace@orange.fr

LES FORMATIONS À VENIR EN ALSACE

FORMATION DÉVELOPPEMENT DURABLE ET QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME, ARCHITECTURE ET CONSTRUCTION

Formation de 20 jours à raison de 2 jours par mois

Objectifs de la formation :

- Développer un réseau d'acteurs compétents dans le domaine de la construction à Qualité environnementale
- Obtenir un certificat nominatif de formation
- Avoir une approche transfrontalière des démarches Qualité environnementale

Lieu : ENSAS (École nationale supérieure d'architecture de Strasbourg)

Début : jeudi 16 et vendredi 17 octobre

Clôture des inscriptions : 12 septembre 2008 (sauf pour l'inscription aux modules à la carte)

Coût : 3 300 euros par stagiaire net de taxes
Public : architectes, collectivités, maîtres d'ouvrage, syndicats mixtes, urbanistes, artisans et entrepreneurs du BTP, salariés des entreprises du BTP, bureaux d'études, enseignants du bâtiment et des travaux publics

Renseignement : Europe et environnement
www.europeetenvironnement.eu

Contact :

julie.kosman@europeetenvironnement.eu
03 88 22 42 77

FORMATION MAÎTRISER DROIT DES MARCHÉS

Jeudi 23 et vendredi 24 octobre à Strasbourg

Objectifs de la formation :

- Étudier sous l'angle du risque contractuel et juridique les cas de litiges les plus courants liés à l'exécution des marchés publics et privés.
- Acquérir les réflexes préventifs en vue d'éviter les contentieux lourds.

Coût : 496,34 euros TTC

Durée : 2 jours

Public : Architecte, collaborateur

Renseignements :

poledformationgrandest@orange.fr
09 79 52 82 01

FORMATION APPLIQUER LA RÉFORME DU PERMIS DE CONSTRUIRE ET DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Vendredi 24 octobre à Strasbourg

Objectifs de la formation :

- Répondre aux interrogations concernant les changements entre ancienne et nouvelle procédure, la présentation des dossiers, les pièges juridiques à éviter, les délais à respecter, les nouvelles responsabilités de l'architecte.

Coût : 418,60 euros TTC

Durée : 1 jour

Public : architectes, collaborateurs

Renseignements : GEPALSACE

Contact : 01 53 63 24 00

FORMATION ACCESSIBILITÉ : L'ATTESTATION ET SON PRÉALABLE, LA NOTICE PC

Mercredi 12 et jeudi 13 novembre 2008 à Strasbourg

Objectifs de la formation :

- définir le cadre juridique pour l'établissement de l'attestation,
- appréhender la responsabilité civile, professionnelle, pénale, engagée par le signataire de l'attestation,
- classer les vérifications par rapport aux obligations réglementaires qu'elles soient de l'ordre d'un référentiel technique précis ou de l'ordre qualitatif,
- proposer une méthodologie

Coût : 717,60 euros TTC

Durée : 2 jours

// SUITE

Public : Architecte, collaborateur
Renseignements : GEPALSACE
Contact : 01 53 63 24 00

FORMATION BASSE CONSOMMATION

Les 14, 20, 21, 27, 28 novembre et 5 décembre 2008 à Strasbourg

Objectifs de la formation :

La conception et/ou la réhabilitation de bâtiments dans un objectif de basse ou très basse consommation est devenue une nécessité au regard des contextes énergétiques et environnementaux. La basse énergie, comment y arriver ? La basse énergie, quelles sont les techniques actuelles ? La basse énergie par l'exemple.

Quelles sont les aides publiques ?

La basse énergie, à quel coût ?

Lieu : ENSAS (École nationale supérieure d'architecture de Strasbourg)

Coût : 1 900 euros net de taxes

Durée : 6 jours

Public : architectes, ingénieurs BET, maîtres d'ouvrage, économistes de la construction

Renseignements : INSA de Strasbourg

Contact :

fabienne.bruder@insa-strasbourg.fr
 03 88 14 47 86

FORMATION MAÎTRISER LA GESTION DES MARCHÉS DE TRAVAUX PAR LA PRATIQUE DU CCAG – TRAVAUX

Jeudi 27 et vendredi 28 novembre 2008 à Strasbourg

Objectifs de la formation :

– Maîtriser et mettre en œuvre les pratiques et les procédures réglementaires d'exécution des marchés de travaux

– Analyser et gérer efficacement une opération de travaux

– Apporter des solutions amiables aux aléas d'exécution du marché de travaux.

Coût : 496,34 euros TTC

Durée : 2 jours

Public : Architecte, collaborateur

Renseignements :

polededformationgrandest@orange.fr
 09 79 52 82 01

FORMATION CONNAISSANCE DES MATÉRIAUX ÉCOLOGIQUES DANS LA RÉHABILITATION

Lundi 8 et mardi 9 décembre 2008 à Strasbourg

Objectifs de la formation :

Faire connaître et mettre en œuvre les matériaux écologiques utilisables dans la réhabilitation du bâti.

Coût : 478,4 euros TTC

Durée : 2 jours

Public : Architecte, collaborateur, artisans
Renseignements :
 polededformationgrandest@orange.fr
 09 79 52 82 01

FORMATION APPLIQUER LA RÉFORME DU PERMIS DE CONSTRUIRE ET DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Jeudi 18 décembre 2008 à Mulhouse

Objectifs de la formation :

Répondre aux interrogations concernant les changements entre ancienne et nouvelle procédure, la présentation des dossiers, les pièges juridiques à éviter, les délais à respecter, les nouvelles responsabilités de l'architecte.

Coût : 418.60 euros TTC

Durée : 1 jour

Public : architecte, collaborateur

Renseignements : GEPALSACE

01 53 63 24 00

FORMATION EUROPE ET ENVIRONNEMENT

Il reste encore quelques places pour suivre : la 6^e promotion de la formation « Développement durable et qualité environnementale en aménagement du territoire, urbanisme, architecture et construction » 2008-2009 qui démarre jeudi 16 octobre à 9 heures, à l'École nationale supérieure d'architecture de Strasbourg [ENSAS].

En partenariat avec le Conseil régional de l'Ordre des architectes d'Alsace, la Direction de l'architecture et du patrimoine (ministère de la Culture et de la Communication), la Région Alsace, la Diren, et l'ENSAS, cette formation continue de 20 jours s'adresse à tous les acteurs de la construction et de l'aménagement (maîtres d'ouvrage, architectes, collectivités territoriales, artisans et entrepreneurs du BTP, bureaux d'études, SEM, bailleurs sociaux, etc.).

OBJECTIFS DE LA FORMATION CONTINUE

- Développer un réseau d'acteurs compétents en matière de qualité environnementale dans le domaine de l'aménagement et de la construction,
- Obtenir un certificat nominatif de formation,
- Avoir une approche transfrontalière des démarches Qualité environnementale.

Alors que les professionnels réclament des compétences adaptées aux nouvelles pré-occupations de qualité environnementale, le programme de formation proposé s'appuie sur des approches critiques, des témoignages et des retours d'expériences, des visites ciblées et des cours magistraux.

Un Certificat professionnel supérieur est délivré à la fin de la formation, celui-ci est agréé par le ministère de la Culture et de la Communication

Contact :

Europe & Environnement

Julie Kosman – E-mail :

julie.kosman@europeetenvironnement.eu

1, rue de la demi-lune – 67 000 Strasbourg

Tél. : +33 3 88 22 42 77

www.europeetenvironnement.eu



Quartier Vauban, Fribourg-en-Brisau © Google Earth

ACTUALITÉS



ALBERT DUBLER ÉLU VICE-PRÉSIDENT DE L'UIA

QUI EST-IL ?

Albert est un paradoxe : si Robinson Crusoë avait eu un Macintosh, il se serait appelé Albert Dubler. Bûcheron dans ses terres de Seeberg (commune de Mittlach, 68), hédoniste au quotidien, bon vivant jusqu'à trop tard, Albert travaille à Strasbourg pendant que vous dormez. Il est toujours entre un train et un avion pour aller militer pour l'architecture, les architectes, le développement durable, à l'autre bout de l'Europe.

Quelques fonds de cours, quelques cœurs d'îlots ont vu passer son talent. Bien avant les modes, il a construit des édifices en bois, travaillé tous les détails avec l'intelligence du bon sens, de la nature observée.

Certains de ses clients râlent un peu après ses absences, mais la plupart sont devenus ses amis, et le bouche à oreille continue à lui apporter des projets. Mac Gyver de mouton à 5 pattes, il en fait discrètement des lieux singuliers, uniques, remarquables. Son écriture architecturale particulière s'écrit en dehors des modes et des publications, nourri d'une culture sans cesse réactualisée par ses voyages et ses visites. Pendant que vous allez vous bronzer dans le sud, il craphute autour de la Baltique histoire de voir comment ils font là-bas.

Depuis le 8 décembre 2005, et jusqu'au 15 octobre 2008, il est Président du CIAF (Conseil international des architectes français) après avoir été conseiller à l'Ordre des architectes d'Alsace, représentant du même Conseil à la section française de l'UIA, puis Conseiller national depuis le 8 juin 2000, il est convaincu de l'intérêt public.

Comme souvent dans les réunions, on a peur de perdre son temps, Albert a toujours le dernier Mac portable sous les doigts pour finir un projet, peaufiner une traduction, rédiger un rapport quand le sujet ne le passionne pas tout à fait... Mais même s'il ne semble écouter que d'une oreille, il y a peu de sujets qui le laissent indifférent.

On est convaincu que cette nouvelle charge

n'altérera qu'un peu plus son temps de sommeil, et qu'il la mènera aussi convaincu qu'il sait l'être dans ses projets. L'Alsace, la France, l'Europe, l'architecture et les architectes sont bien représentés à l'UIA.

MAIS QU'EST-CE QUE L'UIA ?

En Alsace, il y a le Conseil régional de l'Ordre des architectes. En France, le Conseil national de l'Ordre des architectes. En Europe, le Conseil des architectes européens. Sur la planète Terre, l'Union internationale des architectes.

L'Union internationale des architectes a été fondée à Lausanne le 28 juin 1978, pour unir les architectes de tous les pays du monde, sans distinction de nationalité, de race, de religion ou de doctrine architecturale, et fédérer leurs organisations nationales.

Composée lors de sa création de délégations de 27 états, l'UIA fédère aujourd'hui les organisations professionnelles les plus représentatives des architectes dans 116 pays et territoires, et regroupe donc à travers d'elles plus de 1 300 000 architectes dans le monde. L'UIA est devenue une organisation non gouvernementale accomplie, le réseau professionnel des architectes de tous les continents. Sa dernière assemblée générale, qui a eu lieu à Turin en juillet dernier, a vu élire notre confrère alsacien Albert Dubler, au poste de vice-président pour la région 1.

Nous lui adressons, au nom de tous les confrères alsaciens, nos plus vives félicitations et lui souhaitons bon courage pour cette nouvelle aventure professionnelle.

<http://www.uia-architectes.org/>



Le congrès de l'UIA au Lingotto à Turin, architecte Renzo Piano

ACTUALITÉS

LES PPP SÉVÈREMENT RECADRÉS PAR LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL

La décision prise par le conseil constitutionnel le 24 juillet, sans toutefois bloquer la loi sur les PPP, est une première victoire pour les architectes, et pour tous les adversaires de cette réforme. Elle confirme la justesse de leurs revendications en regard de l'intérêt général.

Cette décision supprime en effet la disposition la plus scandaleuse du projet de loi à savoir la libre possibilité de recourir aux PPP pour les secteurs de : l'urbanisme et la rénovation sociale, l'environnement, les établissements scolaires et universitaires, la recherche, la justice, la police, la défense, la santé... soit un inventaire à la Prévert incroyablement exhaustif des « urgences » de l'État et de fait la totalité des équipements publics.

La décision du Conseil constitutionnel est un camouflet pour le gouvernement. Elle signifie que l'urgence, la complexité ou le bilan financier avantageux des opérations doivent être réellement motivés. Elle signifie aussi qu'en cas de recours, le juge continue d'exercer son contrôle sur ces motivations.

Concernant le troisième et nouveau critère de bilan financier avantageux introduit par la loi, le Conseil constitutionnel, sans le révoquer, indique que « la généralisation de telles dérogations » à la commande publique serait susceptible de nuire « à l'égalité devant la commande publique » et rappelle que ce critère doit être limité par l'exigence du « bon usage des deniers publics », qui a « valeur constitutionnelle ». Ces réserves laissent clairement entendre la difficulté à multiplier les PPP, et sonnent donc comme un avertissement pour leurs futurs utilisateurs.

Cette décision montre que l'immense travail de communication et de lobbying, de motivation des parlementaires, de sensibilisation de la maîtrise d'œuvre et des entreprises, ainsi que le large rassemblement professionnel et citoyen concrétisé par la table ronde du 5 juin, ont porté leurs fruits. Il y a quelques jours encore, profitant de la possibilité donnée par la loi, le Conseil national avait remis aux « sages » (tout comme le SNSO et la Fédération nationale des SCOP du bâtiment) un mémoire présentant nos arguments.

Le Conseil national remercie tous ceux qui l'ont aidé dans cet effort de mobilisation !

// SUITE

/// SUITE



Manifestation des étudiants de l'ENSAS

Et le Conseil régional remercie tous ceux qui se sont mobilisés en Alsace, particulièrement les architectes qui ont alerté leurs élus, ainsi que les étudiants de l'ENSAS qui ont manifesté devant la gare de Strasbourg en exposant leurs travaux, maquettes...

LA FFB COMMUNIQUE :

**FÉDÉRATION FRANÇAISE DU BÂTIMENT BAS-RHIN
FÉDÉRATION GROS ŒUVRE/
CHARPENTE BAS-RHIN**

Actuellement nos services sont régulièrement confrontés aux demandes des entreprises de gros-œuvre ou de charpente métallique, mais également des autres corps de métiers sur la répercussion de l'augmentation des prix des aciers.

Cette demande concerne en particulier les marchés passés en 2007 qui sont en cours d'exécution et qui, pour certains, n'ont pas de clause d'actualisation ou de révision des prix. En effet, l'évolution actuelle des prix des produits sidérurgiques se traduit par des hausses dont l'ampleur et la durée ont largement dépassé ce qui était normalement prévisible. Depuis décembre 2007, le prix des aciers a plus que doublé.

Ces hausses concernent les aciers et les produits dérivés, tels que les ronds à béton, poutrelles, armatures, treillis, tubes et laminés. À cela s'ajoutent les hausses plus générales des matières premières qui font exploser le coût de la construction.

C'est pourquoi, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir examiner la possibilité de négocier avec les entreprises qui en feraient la demande, une prise en compte des surcoûts à ces hausses, afin de rétablir un équilibre gravement compromis du contrat.

QUALIBAT COMMUNIQUE :

LES ÉNERGIES RENOUVELABLES MÉRITENT UNE CERTIFICATION

Les entreprises de construction ont un rôle central à jouer dans le développement durable et la promotion des énergies renouvelables. L'industrie fabrique des produits de plus en plus performants, et les installateurs, qui assument la responsabilité des travaux, doivent s'adapter aux conditions toujours nouvelles de chaque projet.

Le laxisme en la matière conduirait à des risques de contre-performance et, pas conséquent, à l'abandon des techniques concernées. Compte tenu des objectifs ambitieux du Grenelle de l'environnement, ce risque ne peut pas être pris si l'on souhaite effectivement réduire les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'énergie selon l'échéancier annoncé.

L'affaire est donc sérieuse. Il est essentiel que les compétences d'une entreprise soient attestées par une tierce partie, totalement neutre, sur la base d'un examen rigoureux offrant le maximum de garanties. QUALIBAT satisfait à ces exigences par la création de 7 certifications d'entreprises spécifiques aux installations thermiques utilisant les énergies renouvelables :

Installations solaires thermiques

- 5371 « chauffe-eau solaire »
- 5372 « systèmes solaires combinés ou chauffage seul »
- 5373 « installations solaires thermiques », avec garantie de résultats solaires (GRS), conduit par l'ADEME, le CSTB et TECSOL.

Mention « capteurs sous-vide » possible pour les certifications 5371 et 5372.

Installations géothermiques

- 5381 « installations de pompes à chaleur géothermiques » [technicité courante]
- 5372 « installations de pompes à chaleur géothermiques » [technicité confirmée]

Installations thermiques bois énergie

- 5391 « installations thermiques bois énergie » [technicité courante]
- 5392 « installations thermiques bois énergie » [technicité confirmée].

NOTE DE LA RÉDACTION

Pour que la certification QUALIBAT représente plus fidèlement la qualité réelle des entreprises, n'attendez pas que l'on vous fasse remplir une attestation (si le chantier s'est mal passé, il y a de toute façon peu de chance pour que ce soit le cas...), envoyez votre témoignage directement à : QUALIBAT résidence Le Wilson, 3 rue de Sarrelouis, 67085 Strasbourg cedex est@qualibat.com



New York © Google Earth

COMMISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE



Conférence de presse de Charles Buttner pour présenter le projet Q.I.

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

CONFÉRENCE DE PRESSE DE CHARLES BUTTNER POUR PRÉSENTER LE PROJET Q.I. (QUARTIERS INNOVANTS)

Conseil général du Haut-Rhin, mercredi 27 août 2008. Mathieu Laperelle représentait le Conseil régional de l'Ordre des architectes.

Le projet s'inscrit dans la politique départementale menée depuis de nombreuses années.

Le projet Q.I. répond à 5 critères :

- 1 : Le développement durable
- 2 : La qualité de vie
- 3 : La mixité sociale
- 4 : La mixité de la typologie foncière
- 5 : L'optimisation foncière

Dix villes ont répondu à l'appel à projet. Six villes ont été retenues : le Bonhomme, Issenheim, Staffelfelden, Ungersheim, Wattwiller, Obersaasheim.

Des concours d'architecture et d'urbanisme vont être engagés à l'attention d'équipes constituées d'architectes, de paysagistes, de bureaux d'études et de bailleurs sociaux.

Les points suivants ont été évoqués par le CRDA :

- Nous invitons à ajouter un sixième critère : l'ARCHITECTURE. L'architecte est l'initiateur en matière de développement durable : orientations, qualité du volume, intégration urbaine, matériaux naturels et recyclage.
- Suite à la remarque pertinente d'un journaliste au niveau de la médiocrité des lotissements, nous avons apporté la précision suivante : les lotissements actuels présentent une qualité architecturale et urbaine médiocre. Les bâtiments ne sont pas dessinés par des architectes et sont bien souvent illégaux parce qu'ils dépassent 170 m². De même, les plans de lotissements ne sont pas confiés aux architectes. Ils présentent un réseau viaire mais oublient l'espace public, les dilatations, les places, etc. L'architecture et l'urbanisme sont des critères indissociables.

Le Conseil régional de l'Ordre des architectes se propose en tant que partenaire du Conseil général pour mener à bien sa réflexion. D'autre part, nous avons rappelé que nous mettons à disposition des jurys, des confrères ayant suivi une formation spécifique pour les assister dans leur choix.



COMMISSION COMMUNICATION

RÉSULTAT DU PALMARÈS DES ENTREPRISES 2008

ORDRE DES ARCHITECTES D'ALSACE

CORPS D'ÉTAT	67	68
TERRASS. - VOIRIE - RÉSEAUX DIVERS	ADAM	STP MADER
ESPACES VERTS	TH. MULLER	GIAMBERINI-GUY
GROS-ŒUVRE	DICKER	EIFPAGE 68
COUVERTURE - ÉTANCHÉITÉ	WIEDEMAN	HUG
BARDAGE - ISOLATION EXTÉRIEURE	MARWO	RAUSCHMAIER
CHARPENTE MÉTALLIQUE	HOHWILLER	EUROMÉTAL
CHARPENTE BOIS	MARTIN	FRITSCH
PLÂTRERIE - ISOLATION	WEREY-STENGER	BITZBERGER
REVÊTEMENT DE SOL	JUNGER	MULTISOLS
CARRELAGE	KOEHLER	EHRARDT
MENUISERIE INTÉRIEURE	HUNZINGER	GANTZER
MENUISERIE EXTÉRIEURE	GREMMEL	BRUPPACHER
SERRURERIE	SCHMITT	SCHREIBER
ÉLECTRICITÉ	EURO-TECHNIC	OMNI
SANITAIRE	EHRARDT	STIHLE
CHAUFFAGE - VENTILATION	GCE	LABEAUNE
PEINTURE	DECOPEINT	LAMMER

MERCI AUX ARCHITECTES AYANT VOTÉ ...

RÉSERVEZ VOTRE PLACE À LA SOIRÉE DE REMISE DES PRIX,
 QUI AURA LIEU LE 17 OCTOBRE À 19H00
 AU CHÂTEAU D'ISENBOURG À ROUFFACH,
GRATUIT POUR LES ARCHITECTES AYANT VOTÉ
 DANS LA LIMITE DES PLACES DISPONIBLES ...

RÉPONDRE PAR MAIL À :
sd.croa.alsace@wanadoo.fr

Waldmann
 ENGINEER OF LIGHT.

Sarnafil®

Jika®

KNAUF Est

Birkenmeier
 STEIN+DESIGN

IMERYS
 Structure

CAM btp

GROUP CAMACTE

SERVICE JURIDIQUE GRAND EST

LES BÂTIMENTS EXISTANTS DE PLUS DE 1 000 M²

ARRÊTÉ DU 13 JUIN 2008

Attention aux études, programmations et faisabilités en cours !

LES POINTS PRINCIPAUX

- l'arrêté du 13 juin 2008 complète le décret du 19 mars 2007
- il concerne la rénovation des bâtiments existants SHON > 1 000 m² et coût > 25 % de leur valeur
- il oblige l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments à rénover
- l'étude thermique doit permettre au maître d'ouvrage de montrer qu'il respecte la conformité aux exigences avant tout engagement de travaux ou de demande de permis de construire.

DOMAINE D'APPLICATION

Dès à présent, les prescriptions de l'arrêté du 13 juin 2008 s'appliquent aux travaux (cf. annexe 1) situés dans un bâtiment (ou partie de bâtiment) existant d'une SHON > 1 000 m² et dont le montant des travaux est supérieur à 25 % de la valeur du bâtiment.

Pour l'année 2008, la valeur du bâtiment est déterminée par l'arrêté du 20 décembre 2007. Cette valeur est 1 100 euros HT/m².

Cependant, pour les bâtiments dont la date d'achèvement de la construction est antérieure au 1^{er} janvier 1948, les prescriptions à respecter sont celles appliquées au bâtiment existant d'une SHON < 1 000 m² (articles 2 à 44 de l'arrêté du 3 mai 2007 réglementation thermique dans l'existant dite par éléments).

EXIGENCES

Pour que le projet soit conforme à la réglementation thermique, le maître d'ouvrage peut :

- soit respecter les prescriptions exposées en 1,
- soit présenter des solutions techniques telles que mentionnées en 2, celles-ci doivent être agréées par le ministère de la construction et de l'habitation.

1• Prescriptions

- La consommation conventionnelle d'énergie du bâtiment initial [Cepinital] fait l'objet

d'une estimation (selon la méthode TH-C-Ex) ;

- La consommation conventionnelle d'énergie du bâtiment en projet (Cepprojet) est inférieure de 30 % à la consommation du bâtiment initial [Cepinital].

Ces deux prescriptions ne s'appliquent pas dans le cas où :

- les travaux de rénovation s'accompagnent d'un changement d'usage (au sens de la méthode TH-C-Ex) ;
- l'ensemble du bâtiment avant rénovation n'était pas utilisé, ou bien ni chauffé ni refroidi
- La consommation conventionnelle d'énergie du bâtiment en projet (Cepprojet) est inférieure ou égale à sa consommation de référence [Cepref] ;
- Les caractéristiques minimales définies au titre III de l'arrêté sont respectées. Ces exigences minimales portent sur l'isolation thermique, le confort d'été, la ventilation, le chauffage, l'eau chaude sanitaire, l'éclairage des locaux, le refroidissement des locaux et le suivi des consommations ;
- Pour les zones ou parties de zones de catégorie CE1 (cf. annexe 2 terminologie) conformité de la température intérieure conventionnelle (Tic)

2• Solutions techniques

Une solution technique est une combinaison de travaux de rénovation attachée à une famille de bâtiments définie par leur destination et leurs principes constructifs et architecturaux, agréée par le ministre chargé de la construction, et réputée conforme à la réglementation thermique pour tous les bâtiments de cette famille. Le recours à une solution technique ne peut se faire qu'en utilisant la solution sous sa forme intégrale. Les solutions techniques peuvent porter soit sur le calcul des consommations d'énergie, soit sur le confort d'été, soit sur les deux domaines.

La demande d'agrément de solution technique est adressée au ministre chargé de la construction et de l'habitation accompagnée d'un dossier d'études

COMMENT APPLIQUER CETTE RÉGLEMENTATION ?

Lorsqu'un propriétaire d'un bâtiment, dont la date d'achèvement de la construction est postérieure au 1^{er} janvier 1948 et dont la SHON est supérieure à 1 000 m², décide de rénover au moins l'une des installations suivantes :

- enveloppe du bâtiment,
- installations de chauffage,
- installations de production d'eau chaude,
- installations de refroidissement,
- installations de ventilation,

- éclairage,
 - équipements utilisant les énergies renouvelables,
- le MOUV réalise alors, avec l'aide d'une maîtrise d'œuvre, l'estimation du coût des travaux, préalablement à tout engagement de travaux ou demande de permis de construire.

Si le coût des travaux, cumulé sur deux ans, s'avère supérieur aux 25 % de la valeur du bâtiment, le chargé de projet demande à la maîtrise d'œuvre d'étudier la rénovation en conformité à cette réglementation thermique (sans déroger, bien sûr, aux autres réglementations applicables).

L'étude doit produire notamment :

- L'estimation de la consommation conventionnelle d'énergie du bâtiment initial,
- La consommation conventionnelle d'énergie du bâtiment en projet qui doit être inférieure ou égale à la consommation de référence et inférieure de 30 % à la consommation du bâtiment initial
- Le respect des caractéristiques minimales de cette réglementation,
- La température intérieure conventionnelle (Tic au minimum égale à 26 °C),
- La synthèse de l'étude thermique.

Pour se conformer à cette réglementation, la maîtrise d'œuvre est amenée à proposer des solutions économes en énergie qui doivent être examinées par le propriétaire.

Cet arrêté impose, avant tout autres travaux importants dans un bâtiment existant, de s'occuper prioritairement de l'amélioration thermique de l'immeuble. Les architectes doivent être vigilants à ce sujet dans l'évaluation des faisabilités et des budgets prévisionnels afin de conseiller leurs clients utilement.

ANNEXE 1 : TRAVAUX CONCERNÉS PAR LA RÉGLEMENTATION

(*) Les travaux concernés portent sur la réhabilitation de l'enveloppe, des installations de chauffage, de production d'eau chaude, de refroidissement, de ventilation, d'éclairage ou des équipements utilisant les énergies renouvelables, ces travaux sont :

- construction ou remplacement d'une paroi opaque séparant l'ambiance chauffée de l'extérieur, du sol ou d'un local non chauffé ;
- travaux d'isolation des parois opaques, y compris les travaux de peintures, plâtres, carrelage, électricité, consécutifs aux travaux d'isolation ;
- travaux de réfection de l'étanchéité de toitures terrasses, y compris les travaux induits

/// SUITE

sur les acrotères et les équipements techniques indissociables du bâtiment situés en toiture ;

- travaux de réfection ou de couverture de toitures ;
- travaux d'installation ou de remplacement de parois vitrées ou portes donnant sur l'extérieur, y compris les travaux de peintures, plâtreries consécutifs ;
- travaux d'installation ou de remplacement de fermetures ou de protections solaires ;
- travaux d'installation ou de remplacement d'éléments du système de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire, y compris les travaux de gros œuvre ou de terrassement extérieurs au bâtiment, les travaux sur les réseaux, les travaux sur le système d'évacuation des produits de combustion et les travaux de reprise des peintures, plâtreries consécutifs ;
- travaux de suppression ou d'installation de cheminées ;
- travaux d'installation ou de remplacement d'éléments du système de ventilation ;
- travaux d'installation ou de remplacement d'éléments du système de refroidissement ;
- travaux d'installation ou de remplacement d'éléments du système d'éclairage dans les bâtiments à usage autre que d'habitation, y compris les travaux d'électricité consécutifs ;
- travaux d'installation ou de remplacement d'éléments de régulation, de programmation ou de gestion technique de bâtiment, y compris les travaux d'électricité consécutifs ;
- travaux de remplacement ou d'installation de systèmes de production d'électricité à demeure ;
- travaux d'installation ou remplacement d'installations solaires thermiques.

Le coût intègre l'ensemble des dépenses relatives à la dépose et la mise en décharge des équipements et ouvrages remplacés, la fourniture et pose des ouvrages et équipements nouveaux, ainsi que l'ensemble des travaux induits éventuels, notamment l'ensemble des installations de chantier, et sujétions liées à l'exécution de ces travaux

ANNEXE 2 : TERMINOLOGIE

Bâtiment initial : le bâtiment tel qu'il existe avant les travaux de réhabilitation.

Bâtiment en projet : le bâtiment tel que conçu suite aux travaux de rénovation.

Bâtiment de référence : un bâtiment fictif dont les valeurs servent de référence à la détermination du bâtiment en projet.

Confort d'été, locaux de catégorie CE 2 : locaux munis d'un système de refroidissement, situés en zone climatique H1c ou H2c à une altitude inférieure à 400 mètres, ou en zone climatique H2d ou H3 à une altitude inférieure à 800 mètres ou local dont les baies sont exposées au bruit BR2 ou BR3 ou les baies ne sont pas ouvrables en application d'autres réglementations. (climatisation considérée comme nécessaire en fonction de l'environnement ou du climat)

Confort d'été, locaux de catégorie CE 1 : les autres locaux (climatisation considérée de confort non nécessaire)

Zones climatiques : huit zones climatiques H1a, H1b, H1c, H2a, H2b, H2c, H2d, H3 sont définies en annexe I de l'arrêté par département.

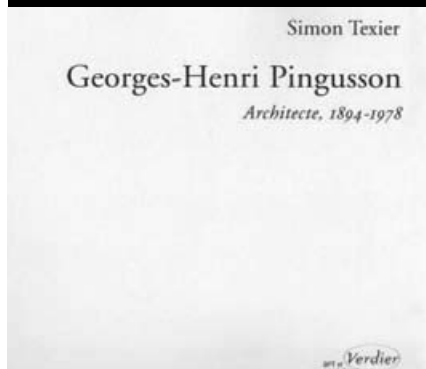
Exposition au bruit : Trois classes d'exposition des bâtiments au bruit des infrastructures de transport BR 1, BR 2 et BR 3 sont définies et déterminées selon les modalités de l'annexe II de l'arrêté.

Consommation conventionnelle : Consommation exprimée sous forme d'un coefficient d'énergie primaire (kWh/m^2) calculé pour une période d'une année.

Température intérieure conventionnelle (Tic) : en période d'occupation d'été, c'est la température égale à la valeur maximale horaire de la température opérative (température moyenne de la zone étudiée en tenant compte du rayonnement des parois).



CULTURE



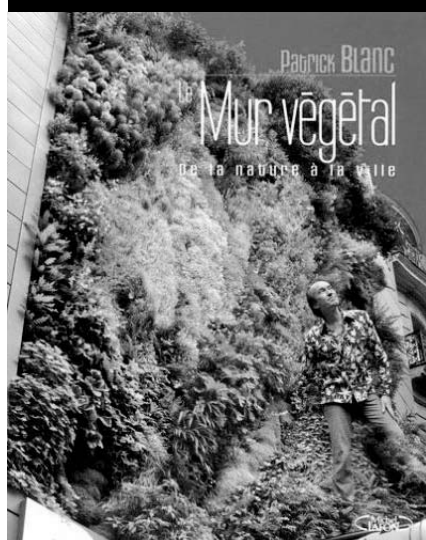
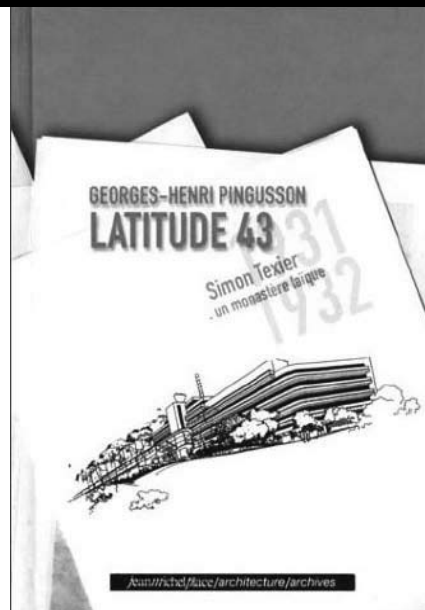
GEORGES-HENRI PINGUSSON

ARCHITECTE (1894-1978),
SIMON TEXIER,
ÉDITIONS VERDIER

« Georges-Henri Pingusson est l'une des figures les plus marquantes et les plus originales du Mouvement moderne en France. En cinquante ans de carrière, cet architecte aborde tous les programmes et développe, dès les années 1930, un style très personnel, qui le distingue de tous ses contemporains.

Sensible, à la fin des années 1920, à la problématique du régionalisme – il construit plusieurs villas sur la Côte basque et la Côte d'Azur –, Pingusson obtient une reconnaissance internationale avec la livraison, en 1932, de l'hôtel Latitude 43 à Saint-Tropez, œuvre atypique et ingénieuse, où l'architecte met en place le système de l'éclairage bilatéral. Au centre du débat sur l'architecture moderne entre les deux guerres, Pingusson refusera cependant de céder à la logique de la production de masse après 1945. »

Voir les photos du Latitude 43 en p. 16. DR



MUR VÉGÉTAL — DE LA NATURE À LA VILLE

DE PATRICK BLANC,
PUBLIÉ EN AVRIL 2008,
ÉDITIONS MICHEL LAFON

Le parcours, les recherches et les découvertes de l'inventeur du mur végétal, à travers ses recherches scientifiques et ses projets autour du monde, de Paris à New York, Bangkok, ou São Paulo auprès d'architectes renommés et de clients privés.

Passionnant... PL

LES AVENTURIERS DE L'ARCHITECTURE

Le Conseil régional de l'Ordre de Rhône-Alpes a édité cette bande dessinée et son CD-Rom interactif pour sensibiliser scolaires et jeunes publics. *Les aventuriers de l'architecture* met en scène le rôle de l'architecture et ses enjeux pour demain.

Il reste au Conseil régional, 5 rue Hannong à Strasbourg, plusieurs dizaines d'exemplaires, pourquoi ne pas les offrir à vos stagiaires en classe de 3^e dans le cadre de la découverte des métiers ?



NEW YORK TRILOGIE 1., WILL EISNER

COL. CONTREBANDE, ÉD. DELCOURT

Muets ou diserts, instantanés ou développés en plusieurs planches, les portraits que dresse Will Eisner révèlent toute la finesse et l'intelligence de ce grand maître de la bande dessinée contemporaine. Enseignant à l'École des arts visuels de New York lorsqu'il réalise cette trilogie, Eisner nous permet de profiter d'une belle leçon d'observation et de saisir au passage ce que la « Grosse Pomme » recèle de plus attachant. Incontournable, et pas seulement pour les amateurs de BD et les amoureux de New York. DR

RÉSULTAT DE CONCOURS

INFOBOX À STRASBOURG ET KARLSRUHE

Maître d'ouvrage : association *Les Journées de l'architecture/Die Architekturtage***PROJET LAURÉAT**

Projet INFO AREA

Nicolas Grün et Pierre Laurent

Coût des travaux : 30 472 €HT

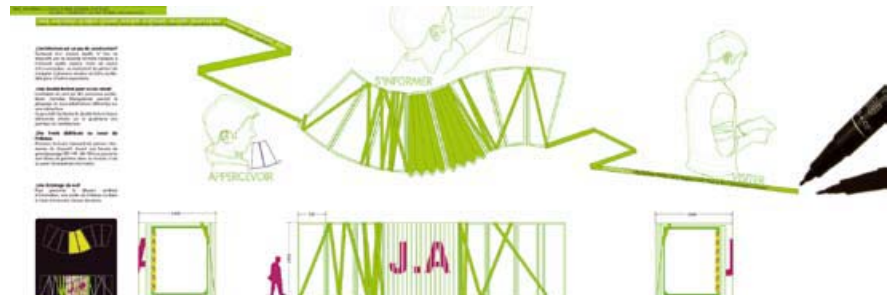
Le projet d'Infobox, micro-architecture éphémère à vocation informative, en plus de se vouloir une source d'informations sur les programmes et projets des *Journées de l'architecture*, a pour vocation de réconcilier le grand public avec l'architecture contemporaine.

La volonté des deux maîtres d'œuvre est de construire un espace sans toit ni murs,

permettant un semi-isolement poétique et servant de médiateur entre l'architecture et les passants. Cherchant à établir un projet familier aux deux pays, les jeunes architectes ont par ailleurs souhaité rappeler un de leurs éléments communs : le Rhin. Les cannes à pêches vertes évoquent ainsi la végétation herbacée des bords du fleuve.

Projet DM8786

Jonathan Matt et Marie David



Projet 1FOBOX

Virginie Salsberg, Nicolas Despas et
Géraldine Frongjal

PHOTOS DE VOYAGE

LATITUDE 43, SAINT-TROPEZ, GEORGES-HENRI PINGUSSON ARCHITECTE

Photos Mathieu Laperelle

